

LE BULLETIN D'INFORMATION

AFUL
1

Page 1

Bulletin n°185, Janvier 2012

BULLETIN SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de l'AFUL 1 aura lieu le

SAMEDI 21 JANVIER 2012 à 14h00

AU GYMNASE Chastanier à Elancourt

Voir plan ci joint.

Les convocations vous ont été remises par les syndics ou adressées par lettre recommandée.

IMPORTANT : Si vous ne pouvez être présent, n'oubliez pas de remettre votre pouvoir à un voisin, ami ou syndic afin que le quorum soit atteint.

Comme les années précédentes, contrairement à nos statuts et pour cause d'indisponibilité de salle, si le quorum n'était pas atteint, il est prévu de faire le jour même, l'assemblée générale sans règle de nombre de présents ou de représentés.

Venez nombreux
afin que le quorum soit atteint
Merci d'avance

AFUL 1

22 Rue de Laon

78990 ELANCOURT

Mail : aful1.commanderie@free.fr . Site : <http://aful1.commanderie.free.fr>

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu moral.
- 2) Compte-rendu financier année 2011.
- 3) Budget 2012.
- 4) Point jardiniers.
- 5) Election des syndics.
- 6) Demande d'autorisation remplacement du tracteur (sur provision)
- 7) Modification des statuts (abris jardin)
- 8) Questions diverses reçues par courrier.
- 9) Questions diverses en séance.

RENOUVELLEMENT DES SYNDICS

Cette année, quatre syndics : Messieurs Bernard BALL, Jean-Pierre COUILLANDREAU, Daniel GODIGNON et André SAILLARD sont en fin de mandat et proposent de continuer leurs activités au sein du bureau.

De plus, un syndic a quitté le bureau : Monsieur Bernard DELCROIX.

Un poste est donc à pourvoir, Monsieur Bernard TURMEAU postule.

ANNEXES

- 1) Documents relatifs au compte-rendu financier 2011 et au budget 2012.
- 2) Description modification des statuts pour les abris de jardin
- 3) Questions reçues par courrier.



TOUTE L'EQUIPE DU SYNDIC VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2012

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 21 JANVIER 2012 à 14h00

AFUL 1

22 Rue de Laon
78990 ELANCOURT

Mail : aful1.commanderie@free.fr . Site : <http://aful1.commanderie.free.fr>

Annexe 2 : Proposition de modification des statuts pour les abris de jardin.

Plusieurs résidents souhaitent que soit soumise aux votes de l'assemblée générale, l'autorisation d'installer des abris de jardins.

Le conseil syndical propose d'apporter les modifications suivantes à la fin de l'article DIX- SERVITUDE D'AFFECTATION ET D'ENTRETIEN DES PARTIES PRIVATIVES – page 35 :

14 – La construction d'abris de jardin est autorisée aux conditions et normes ci-après :

- Hauteur maximale, au faitage ne doit pas dépasser 2m10
- Les dimensions maxima, largeur et profondeur doivent être inférieure à 2m.
- Les abris doivent être de couleur bois et toujours très bien entretenus

Annexe 3 : Questions reçues par courrier.

Monsieur Moreau :

- Problème de stationnement des camionnettes dans la résidence.

Monsieur Mansotte :

- Trouble de jouissance suite à jet d'œufs, sollicite l'intervention du conseil syndical.

AFUL 1

22 Rue de Laon

78990 ELANCOURT

Mail : afull.commanderie@free.fr . Site : <http://afull.commanderie.free.fr>